

Politique de gestion des allergies et intolérances alimentaires



Adopté par le conseil d'administration le

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1- DÉFINITIONS ET SYMPTÔMES	3
Les allergènes	3
L'intolérance alimentaire	3
La maladie coéliquaue	3
Les allergies alimentaires	3
L'anaphylaxie	4
2- LES MÉDICAMENTS	4
Les antihistaminiques	5
L'épinéphrine	5
3- ORGANISATION ET PRÉVENTION	5
La fiche nominale : identification des enfants allergiques	5
Codes de couleurs	6
La fiche Aide-mémoire	6
Le plateau de service	6
Le nettoyage	6
La formation du personnel	7
La nourriture au CPE	7
4- ROUTINES	7
5- PROCÉDURES D'INSCRIPTION CHEZ LES ENFANTS ALLERGIQUES	8
Inscription des enfants	8
Procédures et consignes internes avant ou lors de l'arrivée de l'enfant	8
Procédures et consignes au moment de l'intégration de l'enfant	9
6- COMMUNICATIONS	9
Première fiche de communication adressée à l'ensemble des parents	9
Rencontre de parents	9
7- SANTÉ DES ENFANTS, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE	9
Responsabilités du service alimentaire	9
Responsabilité de l'éducatrice titulaire	10
Responsabilités de tous les membres du personnel, incluant les remplaçantes	10
Responsabilité des parents	10
Responsabilités des membres de la direction du Centre	11
Responsabilités du conseil d'administration	12
Responsabilités des remplaçantes	12
8- LES SORTIES	13
Directives particulières qui s'ajoutent lors des sorties	13

9- UN INCIDENT/ACCIDENT SURVEINT, QU'EST-CE QU'ON FAIT ?	14
Procédures à suivre en cas de réactions anaphylactique	14
Après l'injection	15
Autres médicaments	15
Confusion entre asthme et allergie	15
Enfants non connus à risque d'allergie	15
Références	16
Annexe A : Fiche nominale de l'enfant avec restrictions alimentaires	17
Annexe B : Fiche résumée	20
Annexe C : Communication aux parents, présentation des procédures	21
Annexe D : Formulaire de consentement	22
Annexe E : Fiche Aide-mémoire	23

Introduction

Les meilleurs moyens d'éviter les réactions allergiques demeurent l'information et la communication des renseignements. Lorsqu'un enfant montre des signes d'allergie ou d'intolérance alimentaires, le personnel et les parents doivent s'informer mutuellement en plus d'obtenir un avis médical.

Ce protocole permet au CPE Ses Amis d'encadrer l'alimentation offerte aux enfants dans nos quatre installations afin de minimiser les risques. La vigilance est de mise de la part de toutes les intervenantes du service de garde qui y trouveront des marches à suivre sécuritaires et des points précis à contrôler. Il est à noter que les restrictions alimentaires d'ordre religieux ne font toutefois pas l'objet de ce protocole.

1- DÉFINITIONS ET SYMPTÔMES

LES ALLERGÈNE

Substance dont la pénétration dans certains organismes peut déclencher une réaction allergique se manifestant de diverses façons, entre autres, par l'asthme, le rhume des foins, l'eczéma, les réactions alimentaires variées et l'anaphylaxie.

L'INTOLÉRANCE ALIMENTAIRE

L'intolérance correspond à l'incapacité de supporter un aliment pris en une quantité habituellement tolérée par les autres individus.

L'intolérance alimentaire ne met pas la vie en danger et ne provoque généralement pas de réactions généralisées. Les personnes intolérantes à un aliment peuvent tolérer des traces et parfois de petites quantités de l'aliment.

Certains signes peuvent indiquer qu'un enfant ne tolère pas un aliment. Notons : les gaz, les coliques, les nausées, les vomissements, les selles trop liquides, les diarrhées ou les maux de ventre.

LA MALADIE COELIAQUE

Cette maladie est une réponse immunitaire à la protéine du gluten de certaines céréales telles que l'avoine, l'orge, le seigle, le blé dont le kamut et l'épeautre. Les réactions diffèrent de celles des allergies alimentaires puisque cette maladie cause principalement des symptômes digestifs.

LES ALLERGIES ALIMENTAIRES

Une allergie est une réaction excessive du système immunitaire (hypersensibilité). Elle se produit en réponse à une substance de son environnement qui est normalement inoffensive pour la plupart des individus. Les allergies alimentaires ne provoquent pas nécessairement l'anaphylaxie (réaction grave) et ne devraient pas mettre la vie en danger si elles sont traitées rapidement.

Les symptômes d'une allergie alimentaire ne se présentent pas toujours dans le même ordre, ne sont pas tous nécessairement présents et peuvent s'associer en plusieurs combinaisons. Il peut suffire de

quelques minutes entre l'apparition des premiers symptômes et une réaction fatale si celle-ci n'est pas traitée immédiatement.

Puisqu'il n'est pas toujours chose facile de déterminer la gravité d'une réaction allergique seulement par l'observation des symptômes, la meilleure façon de réagir est de suivre le plan d'urgence prévu par le médecin qui connaît le type d'allergie de l'enfant et qui prescrit la médication en conséquence. Dès l'apparition des symptômes typiques de l'allergie alimentaire, le plan d'action prévu est mis en branle. Les symptômes potentiels à observer doivent être mentionnés sur la même fiche d'information complétée par le médecin.

Symptômes d'allergie alimentaire

La peau : démangeaison, sensation de chaleur et rougeur, urticaire, enflure;

Les yeux : démangeaison, rougeur, larmolement, enflure;

Le nez : écoulement, éternuements, démangeaison, congestion;

La gorge : démangeaison, enflure, serrement, difficulté à avaler, modification de la voix, voix rauque;

Les poumons : toux, respiration bruyante, respiration rapide et difficile, sifflements, essoufflement, douleur ou serrement à la poitrine;

Le cœur et la circulation : couleur pâle ou bleutée, perte de connaissance, étourdissement, vertige;

Le système digestif : nausées, vomissements, douleurs ou crampes, diarrhée;

Autres : crampes utérines chez la femme, mal de tête, anxiété, peur de mourir de façon imminente, sentiment de détresse.

L'ANAPHYLAXIE

L'anaphylaxie est une réaction allergique grave qui évolue rapidement et qui touche à la fois les systèmes respiratoires, cutané, cardiovasculaire et digestif. Elle se caractérise par l'apparition de plusieurs des symptômes mentionnés précédemment qui peuvent se manifester de façon isolée ou en groupe. Cette réaction généralisée et grave nécessite une intervention urgente puisqu'en absence de traitement elle peut être fatale.

On parle de choc anaphylactique l'état extrême où la circulation sanguine ne se fait plus adéquatement et que la réaction provoque une chute de pression.

2- LES MÉDICAMENTS

Bien qu'aucun médicament ne puisse guérir une personne de ses allergies alimentaires, certains médicaments aident à en contrôler les symptômes.

L'enfant dont l'allergie a été diagnostiquée devrait toujours avoir son (ses) médicaments. Ainsi, en cas de besoin le personnel autorisé pourra l'administrer aux premiers signes d'alarme et dans les plus brefs délais. Ce médicament doit absolument être prescrit par un médecin, l'étiquette du pharmacien en faisant foi.

Le règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance demande que :

- ◆ Les médicaments soient entreposés dans un espace de rangement tenu sous clé;
- ◆ Les auto injecteurs d'épinéphrine doivent être conservés à un endroit hors de la portée des enfants, mais celui-ci doit être connu de toutes les intervenantes;
- ◆ La fiche nominale résumée de l'enfant allergique soit affichée sur la porte où se trouve le médicament avec la procédure d'administration.

LES ANTIHISTAMINIQUE

Médicament qui sert à réduire ou à éliminer les effets de l'histamine, une substance chimique libérée dans le corps et qui, entre autres, donne lieu aux symptômes au cours des réactions allergiques (Bénadryl®, Allernix®, Allerdryl®, Réactine®, etc.).

L'ÉPINÉPHRINE

L'épinéphrine est le médicament privilégié dans le traitement d'urgence des réactions allergiques graves. Il est conçu uniquement comme traitement de soutien d'urgence et ne doit pas être considéré ou utilisé comme un remplacement des soins médicaux ou hospitaliers. Toute personne souffrant d'une allergie alimentaire à risque d'anaphylaxie devrait toujours en avoir sur elle sous forme d'auto injecteur (EpiPen® ou Twinject®).

- ◆ Conserver l'auto-injecteur d'épinéphrine dans un endroit frais (température de la pièce) et sombre (l'épinéphrine est sensible à la chaleur et à la lumière), dans un endroit facilement accessible, bien identifiée au nom de l'enfant;
- ◆ Vérifier la date de péremption et prévoir le remplacement de l'auto-injecteur s'il n'est pas utilisé et qu'il est périmé. Ce médicament doit être disponible en tout temps et de façon rapide pour les personnes susceptibles de l'utiliser.



L'épinéphrine sous format d'auto-injecteur est accessible sans ordonnance, mais le CPE ne pourra pas l'administrer si l'enfant ne possède pas d'ordonnance médicale à cette fin.

Les effets secondaires

Les bénéfices d'une injection d'épinéphrine au moment de l'anaphylaxie dépassent largement les inconvénients liés à son utilisation. Même si certains effets secondaires peuvent survenir après l'injection (rougeur ou pâleur, tremblement, étourdissements, faiblesse, mal de tête, nervosité ou rythme cardiaque rapide), cela ne doit en aucun cas freiner la volonté d'intervenir lorsque l'action est justifiée.

3- ORGANISATION ET PRÉVENTION

LA FICHE NOMINALE : IDENTIFICATION DES ENFANTS ALLERGIQUES

Lorsqu'un enfant souffre d'une allergie ou intolérance confirmée par un médecin, sa fiche nominale (Annexe A) est complétée, signée par le parent et incluse dans son dossier. À l'aide de ces informations,

la fiche résumée (Annexe B) est préparée, laquelle comprendra une photo récente de l'enfant, son nom, son allergie ou son intolérance, le nom de son groupe et son allergène. De plus, des précisions sur la médication, son administration et la posologie y sont clairement indiquées.

Cette fiche résumée est repérable dans des endroits-clés tels que :

- ◆ Affichée dans la cuisine (sur le réfrigérateur et/ou porte d'armoire);
- ◆ Affichée sur le mur près de la pharmacie dans le local de l'enfant ou à tout endroit jugé pertinent;
- ◆ Affichée à l'endroit où mangent les enfants (si l'enfant ne mange pas dans son local);
- ◆ Affichée dans la salle du personnel lorsqu'il s'agit d'un nouvel enfant ou d'une nouvelle allergie déclarée afin que l'ensemble du personnel soit à l'affut (durant 2 semaines).

CODES DE COULEUR

Pour faciliter les interventions, l'enfant utilise de la vaisselle de couleur rouge afin de bien marquer la différence qui existe entre lui et les autres enfants, soit son allergie ou son intolérance.

La couleur du papier d'affichage pour la fiche Résumée (Annexe B) et de la fiche Aide-mémoire (Annexe E) correspond aussi au type de réaction alimentaire (rouge pour les allergies à risque d'anaphylaxie, orange pour les allergies sans risque d'anaphylaxie, jaune pour les intolérances).

LA FICHE AIDE-MÉMOIRE

Quotidiennement, une fiche Aide-mémoire (Annexe E) est complétée pour chaque enfant par la responsable de l'alimentation. Cette fiche, distribuée dans les locaux avant la collation du matin, précise si l'enfant allergique peut manger les collations, le repas et le dessert qui sont offerts aux autres enfants dans la journée. Dans la négative, la responsable de l'alimentation indique ce qui est remplacé et spécifie l'aliment ou le repas de remplacement. L'éducatrice peut donc faire une double vérification pour s'assurer qu'elle a reçu la collation ou le repas prévu pour l'enfant. En cas de doute, elle communique avec la responsable de l'alimentation.

LE PLATEAU DE SERVICE

Un plateau identifié au nom de l'enfant lui est présenté à chaque repas pour ainsi éviter toute confusion lors du service des aliments. L'éducatrice titulaire ne doit offrir que les aliments présents dans le plateau ou le contenant identifié au nom de l'enfant. Le plateau a aussi l'avantage de délimiter l'espace qui doit être respecté autour de l'enfant allergique lors de son repas.



Les aliments servis à l'enfant sont transportés dans des contenants hermétiquement fermés ou recouverts de pellicule transparente, identifiés au nom de l'enfant.

LE NETTOYAGE

Le nettoyage et la désinfection font partie des routines d'hygiène normales et obligatoires. Afin d'éliminer toute traces d'aliments qui comprennent les protéines responsables des allergies il est important de nettoyer à l'eau chaude et au savon les surfaces (tables, chaises, planchers) autant que les personnes (mains, visages). La désinfection avec un antiseptique n'est pas suffisante : ce dernier tuera ou évitera la propagation des bactéries mais n'éliminera pas nécessairement toutes les substances allergènes.

LA FORMATION DU PERSONNEL

En plus d'avoir suivi et renouvelé régulièrement ses cours de premiers soins, le personnel du Centre est tenu de suivre une formation spécifique sur la gestion des allergies et de l'anaphylaxie afin de :

- ◆ Connaître les signes et symptômes des allergies;
- ◆ Comprendre la distinction entre les allergies potentiellement mortelles et les autres afin d'éviter de créer une panique inutile;
- ◆ Pouvoir réagir de façon adaptée et utiliser correctement l'auto-injecteur;
- ◆ Connaître les méthodes adéquates de manipulation des aliments pour permettre d'éviter la contamination.

LA NOURRITURE APPORTÉE DE LA MAISON

Il est interdit à quiconque d'apporter de la nourriture au CPE

IMPORTANT

- ◆ Les arachides, le beurre d'arachide et tout aliment contenant de l'arachide sont éliminés des menus et collations. Sans éliminer les accidents, cette mesure contribue à les réduire;
- ◆ Éviter tout échange de nourriture, d'ustensiles et de récipients. Les éducatrices doivent encourager les enfants en ce sens;
- ◆ Les surfaces planes, telles les tables, chaises, mobilier, de même que les jouets doivent être soigneusement nettoyés afin d'éliminer tout résidu d'aliments;
- ◆ Le lavage des mains doit se faire avant et après les repas;
- ◆ Les bricolages, les expériences culinaires ou autres activités intérieures doivent comporter des éléments non allergènes ou n'ayant pas été mis en contact avec un allergène;
- ◆ Privilégier les récompenses non alimentaires.

4- ROUTINES

Le CPE tient toujours compte des allergies alimentaires des enfants dans la préparation des repas et des collations et lors des activités spéciales et sorties.

- ◆ De la vaisselle ROUGE est assignée en exclusivité aux enfants allergiques;
- ◆ La responsable de l'alimentation et l'éducatrice du groupe sont les seules personnes qui peuvent servir de la nourriture aux enfants allergiques.

IMPORTANT

Les routines suivantes doivent être respectées même si le repas ou les collations ne contiennent pas d'allergènes.

- ◆ Faire laver les mains à tous les enfants;
- ◆ Laver la chaise des enfants allergiques;
- ◆ Asseoir tous les enfants à leurs place respectives;
- ◆ Voir à ce que tous les enfants soient assis avant que la nourriture n'entre dans le local;
- ◆ Disposer la vaisselle et la nourriture du repas des enfants allergiques sur un meuble désigné et celles pour les autres enfants sur un autre meuble;
- ◆ Répéter les consignes aux enfants : personne ne se lève durant le repas;
- ◆ Servir le repas aux enfants allergiques;

- ◆ Servir les autres enfants du groupe;
- ◆ Si l'enfant allergique en redemande ou a besoin d'un soin particulier (ex moucher son nez), l'éducatrice doit laver ses mains avant et après l'intervention;
- ◆ Lorsque l'enfant allergique a terminé, tout ranger et nettoyer la table ou tablette de la chaise. Lui donner un livre ou un jeu lui permettant d'attendre que tous les enfants et l'équipement soient nettoyés;
- ◆ Nettoyer les autres enfants (mains, bouches, changer les vêtements souillés au besoin);
- ◆ Nettoyer le rebord et le dessous de la table ainsi que les chaises. Balayer et laver le plancher là où des substances allergènes auraient pu être renversées;
- ◆ Sortir la vaisselle et la nourriture du local;
- ◆ Se laver les mains (éducatrice);
- ◆ S'assurer que tout est sécuritaire avant de demander à l'enfant allergique de se lever pour aller jouer.

5- PROCÉDURES D'INSCRIPTION CHEZ LES ENFANTS ALLERGIQUES

Pour sécuriser le parent et l'ensemble des intervenantes du CPE lors de l'inscription d'un enfant présentant des allergies ou des intolérances, un système de communication spécifique est mis en place. Il est important de mettre le parent au courant de ce système de communication et de travailler en collaboration avec lui.

INSCRIPTION DES ENFANTS

Entre le moment de l'inscription et l'arrivée de l'enfant au service de garde, la direction prévoit une rencontre en début d'année avec les parents pour connaître les besoins de l'enfant allergique et leur fournir de l'information sur la politique et le protocole du CPE. L'éducatrice titulaire du groupe et toute autre éducatrice appelée à côtoyer l'enfant sur une base régulière, la responsable de l'alimentation et un membre du personnel administratif doivent participer à cette rencontre.

PROCÉDURES ET CONSIGNES INTERNES AVANT OU LORS DE L'ARRIVÉE DE L'ENFANT

- ◆ Remplir et compléter la fiche nominale de l'enfant laquelle précise la liste de ses allergies ainsi que les mesures à prendre en cas de réactions allergiques (*Annexe A*);
- ◆ Demander de fournir les médicaments d'urgence (auto-injecteur d'épinéphrine ou autres) accompagnés du certificat médical;
- ◆ Obtenir une autorisation écrite du parent afin de permettre à tous le personnel d'utiliser l'auto-injecteur d'épinéphrine en cas de besoin;
- ◆ Faire signer l'autorisation de divulgation de renseignements confidentiels (*Annexe D*);
- ◆ Évaluer avec les parents le menu et ses ingrédients en fonction des restrictions alimentaires.



Lorsqu'un enfant souffre d'allergies ou d'intolérances, une confirmation écrite du médecin traitant est requise sur le certificat médical. Cette confirmation doit contenir tous les renseignements inhérents au traitement et aux procédures à suivre en cas d'urgence.



Le CPE se réserve le droit de refuser l'accès à un enfant allergique dont le parent aurait oublié d'apporter le médicament ou omis de remplacer un médicament expiré.

PROCÉDURES ET CONSIGNES INTERNES AU MOMENT DE L'INTÉGRATION DE L'ENFANT OU LORS DU CHANGEMENT DE GROUPE (SI APPLICABLE)

- ◆ Prévoir le rangement de l'auto-injecteur d'épinéphrine, bien identifié au nom de l'enfant, dans un endroit facilement accessible pour tous les membres du personnel, et ce, en tout temps;
- ◆ Voir à ce que la fiche résumée (photo et nom de l'enfant, de l'allergie ainsi que les mesures à prendre en cas de réaction allergique) soit facilement repérable (dans le local de l'enfant, la cuisine, etc.);
- ◆ S'assurer que l'éducatrice du groupe soit bien informée du protocole à suivre et qu'elle ait l'équipement adapté;
- ◆ Avoir prévu les repas du menu qui seront remplacés ainsi que ceux qui seront offerts en remplacement.

6- COMMUNICATIONS

PREMIÈRE FICHE DE COMMUNICATION ADRESSÉE À L'ENSEMBLE DES PARENTS (Annexe C)

En début d'année, alors que la majorité des nouveaux enfants sont intégrés au service de garde, les parents reçoivent une communication concernant notre protocole et les procédures qui entourent l'intégration des enfants ayant des allergies ou intolérances alimentaires. Chaque parent doit être mis au courant, grâce à cette première communication, des éléments relatifs à la sécurité des enfants allergiques.

RENCONTRE DE PARENTS

Lors de la première rencontre de parents, la titulaire du groupe fait un survol des mesures et procédures de prévention adoptées par le Centre et précise les allergies présentes au sein du CPE et plus spécifiquement dans son groupe. Elle fait un rappel de l'importance de ne pas emporter de nourriture de la maison.

7- LA SANTÉ DES ENFANTS, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Au sein du CPE Ses amis, chacun a des responsabilités qui sont propres à la fonction qu'il occupe par rapport à l'enfant allergique.

RESPONSABILITÉS DU SERVICE ALIMENTAIRE (RESPONSABLE EN ALIMENTATION)

- ◆ Proposer des menus qui tiennent compte des exigences alimentaires des enfants avec restrictions alimentaires et effectuer l'achat des aliments en conséquence;
- ◆ Cuisiner et préparer les aliments en évitant la contamination et en sachant contrôler les allergènes;
- ◆ Dresser, mettre à jour et connaître la liste des aliments interdits au service de garde;
- ◆ Avec le code de couleur adopté par le CPE, identifier sur le menu affiché les repas qui comportent des allergènes reconnus dans chacun des groupes;
- ◆ Systématiser les mesures d'hygiène, soit le lavage des mains entre chaque manipulation, le nettoyage et la désinfection régulière des surfaces de travail et toutes autres mesures nécessaires;
- ◆ S'assurer que les photos et les particularités (mises à jour) de chaque enfant avec restrictions alimentaires soient affichées bien à la vue dans la cuisine;
- ◆ Utiliser et identifier des ustensiles et de la vaisselle uniquement pour l'enfant allergique (vaisselle de couleur rouge);

- ◆ Préparer des aliments pour les enfants allergiques avant le repas des autres enfants;
- ◆ Collaborer avec les parents pour l'élaboration des menus. C'est à l'occasion de la première rencontre avec le parent que le menu initial devrait être discuté et les repas spéciaux nécessaires, identifiés;
- ◆ Compléter et distribuer quotidiennement la fiche Aide-mémoire pour tous les enfants allergiques;
- ◆ Connaître les sources d'allergènes cachés (*liste disponible dans le guide du service alimentaire du Casse-Noisette*);
- ◆ Faire un suivi auprès des fournisseurs quant aux allergies et à la contamination du produit et des aliments.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉDUCATRICE TITULAIRE

- ◆ Connaître les signes et symptômes d'une réaction allergique, connaître et savoir appliquer le protocole mis en place et être en mesure d'administrer les traitements adéquats;
- ◆ Quotidiennement, avant la collation, prendre connaissance de la fiche aide-mémoire remise par la responsable de l'alimentation et communiquer avec cette dernière en cas de doute. Rapporter la fiche en fin de journée à l'endroit déterminé avec l'équipe en place;
- ◆ Lors de l'absence de l'éducatrice régulière de l'enfant, s'assurer de la mise en place et de l'application des mesures à prendre auprès de la remplaçante en s'assurant, entre autres, que l'information relative aux allergies alimentaires qu'il y a dans le groupe ainsi qu'au déroulement de la journée soit disponible et facilement repérable;
- ◆ Surveiller et vérifier les dates de péremption des auto-injecteurs afin d'avertir les parents d'un remplacement prochain;
- ◆ Voir à la propreté du local et des enfants après les repas et collations;
- ◆ Choisir des aliments ou des contenants de nourriture sûrs pour les activités de bricolage ou de cuisine (éviter au besoin les œufs de Pâques, pâtes alimentaires avec œufs, peinture avec du Jell-O, crayons de cire avec soya, etc);
- ◆ Sensibiliser l'ensemble des enfants du groupe aux allergies alimentaires et à l'importance de n'échanger entre eux ni nourriture ni ustensiles;
- ◆ Offrir aux enfants allergiques que des aliments du plateau qui est identifié à leur nom;
- ◆ Privilégier les récompenses non alimentaires;
- ◆ Vérifier le contenu de toute huile ou crème solaire, de tout savon ou autre produit d'hygiène qui peuvent contenir noix, œufs, amande, lait, etc.

RESPONSABILITÉS DE TOUS LES MEMBRES DU PERSONNEL, INCLUANT LES REMPLAÇANTES

- ◆ Comprendre et appliquer le protocole mis en place par le CPE;
- ◆ Connaître les signes et symptômes des allergies et intolérances, savoir utiliser l'auto-injecteur et appliquer les mesures d'urgence adéquates;
- ◆ Lors d'un remplacement ou de l'absence de l'éducatrice titulaire, s'assurer que l'information sur les particularités de l'enfant allergique soit transmise à l'éducatrice remplaçante;
- ◆ Sensibiliser tous les enfants concernant les allergies alimentaires, particulièrement dans les groupes où il y a présence d'enfants allergiques;
- ◆ S'abstenir d'apporter pour soi des collations ou des repas qui contiennent des allergènes ciblés par le Centre.

RESPONSABILITÉ DES PARENTS

Par rapport à la direction du service de garde, le parent doit :

- ◆ Fournir une liste des allergies connues et des symptômes s'y rattachant;

- ◆ Obtenir du médecin traitant -et remettre au Centre la (les) prescription(s) nécessaire(s), ainsi que toutes les informations utiles afin de démontrer le sérieux de l'allergie ou de l'intolérance;
- ◆ Remplir tous les documents requis par le Centre (voir annexes) et fournir le matériel nécessaire (médicament, auto-injecteur, etc);
- ◆ Par écrit, tenir la direction au courant de l'évolution des intolérances ou des allergies chez l'enfant et l'avertir de tout changement dans le dossier médical de l'enfant, dès qu'il se produit;
- ◆ Informer la direction lorsqu'il pense que le protocole du service de garde n'est pas appliqué correctement par un membre du personnel;
- ◆ Collaborer avec la responsable de l'alimentation pour l'élaboration de menus en suggérant ou en fournissant une liste de produits alimentaires utilisés par l'enfant ainsi que diverses recettes expérimentées par l'enfant;
- ◆ Vérifier les aliments du menu afin de s'assurer que ces aliments ont déjà été introduits dans l'alimentation de l'enfant;
- ◆ Lors des activités spéciales au service de garde, décider si l'enfant participera ou non à celles-ci;
- ◆ Lorsque l'enfant allergique est absent du service de garde (vacances, maladie, etc.), aviser la direction et l'éducatrice pour faciliter la planification des repas et des collations.

Par rapport à l'éducatrice, le parent doit :

- ◆ Fournir le médicament de l'enfant et noter sa date d'expiration afin de pouvoir procéder sans délai à l'échange de l'ancien médicament;
- ◆ Lors de la présence d'une remplaçante, par mesure de prévention supplémentaire, s'assurer dès l'arrivée le matin que cette dernière est bien informée que l'enfant a des allergies alimentaires;
- ◆ S'assurer que son enfant ait du linge de rechange en cas de souillure.

Par rapport à son enfant, le parent doit :

- ◆ L'encourager à développer son autonomie face à sa maladie et le responsabiliser dès son plus jeune âge à être franc, ferme et consistant face à ses allergies;
- ◆ Faire comprendre à l'enfant des dangers que représentent l'échange et le partage d'aliments.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉQUIPE DE LA DIRECTION DU CENTRE :

- ◆ Voir à l'application des mesures adoptées et s'assurer que chaque intervenant joue le rôle qui lui a été conféré pour la protection des enfants (éducatrices, remplaçantes, cuisinières, parents, autres employés);
- ◆ Rechercher, se procurer, diffuser, rendre disponible toute documentation pertinente qu'il pourra obtenir auprès des organismes spécialisés ou de référence en matière d'alimentation, d'allergies et d'intolérances;
- ◆ Voir à ce que les formations en lien avec la santé des enfants et les allergies alimentaires soient à jour pour l'ensemble des employés;
- ◆ Organiser une réunion avec les parents, les éducatrices qui pourraient à avoir à intervenir dans le groupe de l'enfant, la responsable de l'alimentation et le personnel administratif;
- ◆ S'assurer de la mise à jour des listes d'enfants allergiques et ayant des restrictions alimentaires, de la transmission et de l'affichage de l'information;
- ◆ S'assurer que tous les formulaires d'informations portant sur l'enfant allergique soient complétés et transmis à l'éducatrice lors des changements de groupe;
- ◆ Prévenir les parents lors d'une nouvelle réaction de l'enfant allergique même si celle-ci fait référence à une intolérance;
- ◆ Si nécessaire, lors d'un remplacement de l'éducatrice titulaire, s'assurer de la présence, de la proximité ou du soutien d'une éducatrice permanente.

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ◆ S'assurer qu'au sein du Centre soit mis en œuvre une démarche collective qui conduit à la production d'un protocole sur les allergies et les intolérances alimentaires;
- ◆ Procéder, conjointement avec l'équipe du service de garde, à l'adoption de ce protocole;
- ◆ S'assurer de l'application effective du protocole et de sa mise à jour, le cas échéant.

RESPONSABILITÉ DES REMPLAÇANTES

- ◆ Dès l'arrivée au Centre, s'informer de la présence d'enfants allergiques dans le groupe et prendre connaissance des mesures à adopter;
- ◆ En tout temps, suivre le protocole et les consignes en matière de prévention, d'hygiène et de sécurité;
- ◆ Dès qu'un doute ou une incertitude se manifeste, s'assurer qu'une éducatrice ou autre membre du personnel puisse venir en soutien;
- ◆ Exiger que toute mesure particulière à prendre soit clairement détaillée, mise par écrit et affichée, bien en vue dans le local où se trouve l'enfant allergique ou, dans le cas d'un remplacement de la cuisinière, dans la cuisine.

8- LES SORTIES

Lors des sorties de groupes, d'excursions pédagogiques ou d'activités plein air, les personnes qui ont la responsabilité d'enfants allergiques doivent connaître la nature et la gravité de la condition allergique de l'enfant. Considérant le risque accru d'expositions accidentelles aux allergènes, les précautions à prendre sont plus importantes. **Une seule personne doit être désignée comme responsable de l'enfant allergique pour s'assurer de sa sécurité.** Il est tout de même essentiel d'informer tous les adultes qui participent à l'activité des mesures préventives recommandées et d'avoir sous sa main le matériel requis pour les traitements d'urgence.

DIRECTIVES PARTICULIÈRES QUI S'AJOUTENT LORS DES SORTIES

- ◆ Interdire toute consommation d'aliments ou de boissons sauf aux heures prévues à cette fin;
- ◆ S'assurer avant le départ que les enfants n'ont pas d'item non permis tels des bonbons, nourriture ou breuvage;
- ◆ Désigner la personne responsable de l'enfant allergique.

Deux (2) semaines avant la sortie

- ◆ Déterminer avec la responsable de l'alimentation le menu (collations ou repas) afin qu'elle puisse effectuer les achats nécessaires en évitant si possible les allergènes;
- ◆ S'assurer de la présence des enfants allergiques et obtenir l'autorisation des parents pour cette sortie.

La veille de la sortie

- ◆ Rencontrer la responsable de l'alimentation pour procéder à une dernière vérification du repas et des collations en fonction des éléments allergènes et du nombre de personnes touchées;
- ◆ S'assurer que la trousse d'urgence de l'enfant soit complète et à jour (médicaments, fiche d'identification, carte d'assurance-maladie, copie du protocole d'intervention);
- ◆ Prévoir le matériel pour le transport de la nourriture, incluant de la vaisselle de couleur rouge au nom de l'enfant;

- ◆ Prévoir le matériel pour l'hygiène des enfants (débarbouillettes ou lingettes humides).

Avant le départ (dans l'autobus)

- ◆ Identifier l'adulte responsable de chacun des enfants allergiques;
- ◆ Rappeler à tous que les enfants allergiques sont sous la responsabilité d'une seule personne;
- ◆ S'assurer que l'éducatrice ou l'adulte responsable de l'enfant allergique ait à portée de main (idéalement dans un sac ceinture) la trousse d'urgence de cet enfant;
- ◆ Rappeler à tous d'être vigilants à l'heure des repas : appliquer les règles de prévention et d'hygiène, ne pas circuler avec de la nourriture, ne manger qu'à l'heure prévue des repas et des collations, ne pas échanger de nourriture.

Sur place, tout au long de l'activité

- ◆ S'assurer que l'éducatrice ou l'adulte responsable d'un enfant allergique ait à portée de main la trousse d'urgence en tout temps;
- ◆ Procéder à une inspection visuelle des lieux pour s'assurer que les enfants ne soient pas en contact avec des résidus de table ou des déchets pouvant contenir des allergènes (ex. arachides ou noix distribués dans les parcs ou zoo).

Au moment du repas et des collations,

L'éducatrice ou le responsable qui fait le service doit :

- ◆ S'occuper uniquement du pique-nique pour les enfants de son groupe;
- ◆ Avant de procéder au service, se laver les mains;
- ◆ Mettre une nappe;
- ◆ Laver les mains des enfants (l'enfant allergique en premier);
- ◆ Une fois le repas pris, ranger la nourriture (ex. dans l'autobus) ou remettre sous surveillance prévue (ex. responsable de la sortie);
- ◆ Nettoyer tous les enfants (visage, mains, vêtements) et s'assurer que tous les adultes accompagnateurs font de même;
- ◆ Autoriser les enfants à se lever de table.

Lors de la distribution des repas

POSSIBILITÉ 1

- ◆ Placer le repas de l'enfant allergique dans un sac séparé et identifié à son nom;
- ◆ Regrouper tous les sacs des enfants allergiques dans une boîte identifiée avec l'inscription *Allergies*;
- ◆ -Sur les lieux, prévoir un espace isolé uniquement réservée aux enfants allergiques;
- ◆ S'assurer que l'adulte responsable de l'enfant allergique fasse lui-même la distribution du repas et des collations.

POSSIBILITÉ 2

- ◆ Prévoir un repas spécifique pour tout le groupe de l'enfant allergique (enfants et accompagnateurs de ce groupe) en fonction des allergies de l'enfant. Le repas de l'enfant allergique est tout de même identifié et enveloppé séparément;
- ◆ S'assurer que l'adulte responsable de l'enfant allergique fasse lui-même la distribution du repas et des collations.

9- UN INCIDENT/ACCIDENT SURVIENT, QU'EST-CE QU'ON FAIT ?

La procédure à suivre en cas de réaction anaphylactique doit être connue de l'ensemble du personnel et régulièrement rappelée; car en cas d'urgence, il faut savoir quoi faire! Le rappel de la procédure à suivre est fait en début d'année lors de la première rencontre d'équipe.

PROCÉDURE À SUIVRE EN CAS DE RÉACTION ANAPHYLACTIQUE

Enfants connus à risque d'anaphylaxie

Suivre le plan d'urgence prévu par le médecin ou :

- 1- **Administrer immédiatement l'épinéphrine**, dès les premiers symptômes (même légers) lorsqu'il y a eu ou qu'on soupçonne qu'il y a eu contact avec l'allergène.
 - ◆ L'injection se fait dans le muscle de la cuisse, sur le côté extérieur, légèrement vers l'avant;
 - ◆ Faire coucher l'enfant sur le dos (ou l'asseoir avec les jambes surélevées, en cas de difficulté respiratoire – ou le coucher sur le côté, lors de vomissements). Ne pas tenter de bouger l'enfant ou de le lever;
 - ◆ Si deux adultes sont présents, le second doit immédiatement contacter le 911. Si l'intervenant est seul, il faut retarder l'appel (après l'injection d'épinéphrine).



Même s'il est recommandé d'utiliser l'auto-injecteur d'épinéphrine en présence d'une réaction allergique grave, il ne faut pas attendre un symptôme grave pour l'injecter. Si l'enfant présente une combinaison de symptômes légers, il vaut mieux injecter l'auto-injecteur rapidement et téléphoner au 911.

- 2- **Contactez le 9-1-1.** Dites qu'un enfant fait une réaction anaphylactique et demandez une ambulance immédiatement.
- 3- **Une deuxième dose peut être donnée :**
 - ◆ **Cinq (5) minutes après la première dose** si l'état de l'enfant s'est aggravé (de signes ou symptômes s'ajoutent)
 - ◆ **10 minutes après la première dose** si l'état de l'enfant ne s'est pas amélioré (signes ou symptômes sont de même intensité ou gravité) et que les ambulanciers ne sont pas encore sur place. Une respiration laborieuse ou une perte de connaissance de l'enfant sont des signes que la réaction n'est pas maîtrisée.



Dans le cas où il faudrait utiliser l'auto-injecteur d'épinéphrine d'un autre enfant pour une deuxième dose, les parents doivent être avisés immédiatement et l'enfant amené en ambulance avec l'enfant qui fait une réaction. Cette action est dans une vision préventive car le CPE n'est plus en mesure d'assurer la sécurité pour cet enfant.

- 4- **Noter le nombre de doses et l'heure d'administration, ainsi que l'évolution des signes et symptômes.**
- 5- **Faire transporter l'enfant en ambulance et l'accompagner.**
- 6- **Aviser les parents ou les responsables de l'enfant.**

APRÈS L'INJECTION

Une supervision médicale est absolument nécessaire, le plus tôt possible après l'injection d'épinéphrine, même si les symptômes sont légers ou se sont atténués, et ce, pour un minimum de quatre (4) à huit (8) heures après l'injection, toujours en milieu hospitalier. Certaines personnes peuvent avoir besoin d'injections supplémentaires et de certains traitements de soutien (autres médicaments, oxygène, etc.), les symptômes pouvant réapparaître plusieurs heures après l'exposition initiale à l'allergène.

AUTRES MÉDICAMENTS

Il ne faut pas utiliser les antihistaminiques ou les médicaments pour l'asthme comme traitement de première ligne afin de contrecarrer une réaction anaphylactique. Ils peuvent être utilisés comme médicaments **secondaires ou supplémentaires après l'épinéphrine**, mais à eux seuls, ils ne peuvent rien contre la réaction anaphylactique.

CONFUSION ENTRE ASTHME ET ALLERGIE

Pour une réaction asthmatique, l'épinéphrine demeure un choix judicieux. Donc, lorsqu'on observe des difficultés respiratoires importantes et subites chez une personne à risque d'anaphylaxie soupçonnées d'avoir été en contact avec un allergène, il faut, de préférence, utiliser l'auto-injecteur d'épinéphrine.

ENFANTS NON CONNUS À RISQUE D'ALLERGIE

À la suite de l'évaluation d'une situation, si un enfant non reconnu comme étant allergique semble victime d'une réaction allergique, appelez immédiatement le 9-1-1. Si disponible, l'épinéphrine peut être administrée si 2 conditions sont présentes :

- ◆ Une cause (présence d'un stimulus ayant déclenché la réaction);
- ◆ La présence de signes et symptômes d'une réaction allergique grave.

Références

www.nospetitsmangeurs.org

www.naitreetgrandir.com

«Le Casse-Noisette» - Protocole et Procédures Allergies et intolérances alimentaires en service de garde 2008-RCPEM et AQAA, ISBN 978-2-920334-45-8

«Une sentinelle dans la cuisine» Guide de gestion du service alimentaire en lieu de garde 2010-RCPEM et AQAA ISBN-13 :978-2-920334-49-6

Politique sur la gestion des allergies alimentaires, CPE Le Chez Nous chez Vous



ANNEXE A

FICHE NOMINALE DE L'ENFANT AVEC RESTRICTIONS ALIMENTAIRES

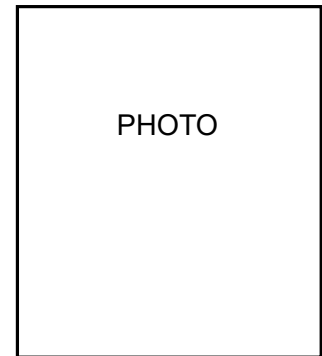
Nom de l'enfant : _____

Éducatrice titulaire : _____

Groupe : _____

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

- Allergique à : _____
- Intolérant à : _____
- Asthme (personne plus à risque lors d'allergie)
- Médication (voir plus bas)



Éviter toute trace des aliments suivants (cochez)	
<input type="checkbox"/> Arachides <input type="checkbox"/> Noix <input type="checkbox"/> Lait <input type="checkbox"/> Œuf <input type="checkbox"/> Soja	<input type="checkbox"/> Blé <input type="checkbox"/> Sésame <input type="checkbox"/> Poisson <input type="checkbox"/> Crustacés <input type="checkbox"/> Mollusques <input type="checkbox"/> Moutarde Autres (Compléter la section « Autres allergènes »)

AUTRES ALLERGÈNES

Pour tout aliment autre que les 9 principaux allergènes, compléter le tableau suivant :

Allergène : _____

Allergène : _____

Autres noms utilisés dans le commerce (retrouvés dans les listes d'ingrédients) : _____

Dans quoi le retrouve-t-on régulièrement ? _____



Dans quoi le retrouve-t-on caché ? _____

Par quoi le remplacer ? _____

Notes : _____

SYMPTÔMES À SURVEILLER (COCHEZ)

- La peau** – démangeaison, sensation de chaleur et rougeur, urticaire, enflure ;
- Les yeux** – démangeaison, rougeur, larmoiement, enflure ;
- Le nez** – écoulement, éternuements, démangeaison, congestion ;
- La gorge** – démangeaisons, enflure, serrement, difficulté à avaler, modification de la voix, voix rauque ;
- Les poumons** – toux, respiration bruyante, respiration rapide et difficile, sifflements, essoufflement, douleur ou serrement à la poitrine ;
- Le coeur et la circulation** – couleur pâle ou bleutée, perte de conscience, étourdissement, vertige ;
- Le système digestif** – nausées, vomissements, douleurs ou crampes, diarrhée ;
- Autres** – mal de tête, anxiété, peur de mourir de façon imminente, sentiment de détresse.

PLAN D'INTERVENTION LORS D'UNE RÉACTION ALLERGIQUE

<input type="checkbox"/> Plan individualisé	<input type="checkbox"/> Risque d'anaphylaxie
	<p>1. Administrez immédiatement l'épinéphrine (ÉpiPen® ou Twinject®) dès les premiers symptômes lorsqu'il y a eu ou qu'on soupçonne qu'il y a eu contact avec un allergène. Administrez une deuxième dose après 10-15 minutes ou avant si les symptômes persistent ou s'aggravent.</p> <p>2. Appelez 9-1-1. Dites que l'enfant fait une réaction allergique et demandez une ambulance.</p> <p>3. Rendez-vous à l'hôpital le plus proche, même si les symptômes sont légers ou se sont atténués.</p> <p>4. Communiquez avec une personne à aviser en cas d'urgence.</p>

MÉDICATION

Médicament	Date de péremption	Dose	Où le trouver	Quand le donner

GESTION DE L'ALLERGÈNE

- À la maison L'aliment ne rentre pas à la maison
 On le cuisine, MAIS n'est pas donné à (*nommer l'enfant*)

Signature du parent : _____ Date : _____

Mise à jour le : _____

Mise à jour le : _____

Mise à jour le : _____

ANNEXE B

Fiche résumée

PHOTO	ALLERGIE ALIMENTAIRE Nommer le/les allergènes
	NOTE Indiquer les symptômes à surveiller ou toute information importante
NOM : GROUPE :	PLAN D'INTERVENTION AU VERSO → 

PHOTO	ALLERGIE GRAVE risque d'ANAPHYLAXIE
	NOTE Indiquer les symptômes à surveiller et s'il y a risque de d' anaphylaxie. Ajouter toute information importante.
NOM : GROUPE :	PLAN D'INTERVENTION AU VERSO → 

Fiches rouges : allergie avec risque d'anaphylaxie
Fiches oranges : Allergie sans risque d'anaphylaxie
Fiches jaunes : Intolérances alimentaires

ANNEXE C

Allergies ou intolérances alimentaires dans notre service de garde

Le Centre de la petite enfance Ses Amis a adopté le **(date à confirmer lorsque fait)** une politique d'intégration des enfants présentant des allergies ou des intolérances alimentaires. Que votre enfant soit ou non dans cette situation, il est de notre devoir de vous informer ici des procédures qui sont mises en place pour assurer la sécurité de ces enfants.

Le Centre de la petite enfance Ses Amis veut s'assurer que le parent d'un enfant allergique ou présentant une intolérance alimentaire fournisse tout formulaire ou document essentiel à la sécurité de son enfant ; ainsi, nous demanderons au parent de fournir les médicaments d'urgence ainsi que la prescription du médecin. Le parent devra compléter une fiche d'identification de l'enfant avec une photographie récente, la liste de ses restrictions alimentaires et les mesures à prendre en cas de réaction allergique. Il devra signer une autorisation écrite pour que le service de garde puisse, au besoin, utiliser le médicament prescrit. Une autorisation lui sera également demandée, afin que nous puissions afficher la photographie et la fiche nominale de l'enfant à tout endroit qui sera jugé nécessaire : dans son local, dans la salle du personnel, dans la salle à manger, dans la cuisine.

Parmi les mesures qui seront prises à l'intérieur du service de garde, précisons qu'une fiche globale de toutes les allergies et intolérances alimentaires présentes dans notre milieu se retrouvera dans tous les locaux. Un code de couleur sera attribué à l'enfant allergique ou intolérant. Il aura également sa propre vaisselle qui sera de couleur rouge. L'enfant mangera toujours dans cette vaisselle, afin que son allergie soit bien identifiée, marquant ainsi une différence visible entre son matériel et celui des autres enfants. Les aliments de l'enfant seront préparés avant ceux du reste du service de garde afin d'éviter de les contaminer.

Il se peut, évidemment, que de nouvelles allergies apparaissent en cours d'années. Ainsi, si tel était le cas, nous les afficherons au-dessus du babillard de la salle du personnel durant deux semaines afin de permettre à tous les membres du personnel d'en prendre connaissance. Vous êtes donc priés de nous avvertir de tout changement qui se produirait chez votre enfant, en matière d'allergie et d'intolérance alimentaires.

Toutes ces mesures sont prises par l'ensemble de l'équipe et nécessitent la participation de tous les parents. Ainsi, nous vous demandons de ne jamais apporter de nourriture de l'extérieur, et ce, en aucun cas et en aucun temps.

Annexe D

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Renseignements confidentiels

Nom de l'enfant : _____

J'autorise le CPE Ses Amis à divulguer certains renseignements confidentiels concernant mon enfant (*nom de l'enfant, son allergie ou intolérance et la médication requise*).

Des moyens visuels, tels que les fiches d'identification, doivent être utilisés pour s'assurer que tous les intervenants puissent facilement les consulter. J'autorise donc le CPE Ses Amis à diffuser la photo de (*nommer l'enfant*) à l'intérieur du service de garde :

- à la cuisine
- à la salle à manger
- dans le local de l'enfant
- à tout autre endroit que le service de garde jugera opportun



Ce consentement est valide jusqu'à la fin de fréquentation de mon enfant au CPE Ses Amis.

Je déclare que tous les renseignements fournis concernant mon enfant et son (ses) allergie(s) sont, autant que je sache, exacts et complets, et je m'engage à informer par écrit le CPE Ses Amis de tout changement à l'état de santé de mon enfant.

Signature du parent _____ Date _____

Annexe D

Fiche Aide-mémoire

PHOTO DE L'ENFANT	 		DATE :	
	FICHE AIDE-MÉMOIRE			
	oui : L'enfant peut manger le repas du jour non : L'enfant a un repas différent			
	Lait	Collation AM	Repas/dessert	Collation PM
Nom :				
Groupe :	Aliments/repas remplacé(s) par :			
Allergie :				

Fiches rouges : allergie avec risque d'anaphylaxie
 Fiches oranges : Allergie sans risque d'anaphylaxie
 Fiches jaunes : Intolérances alimentaires